



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du vendredi 6 avril 2018 à 18 heures

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, GUY SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGÈS, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL (rejoint l'assemblée en cours de réunion), Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER,

Absent excusé : Jean-Luc LIEUBRAY,

Procurations : Odile COURONNÉ à Michel LEMASSON, Michel GARNERO à DELHORBE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

M. Philippe HENROT, comptable du Trésor Public assiste à la réunion.

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2018

2-Affectation des résultats des comptes administratifs 2017 : budget commune, budgets annexes assainissement et locaux commerciaux

Budget commune

Les résultats de l'exercice 2017 seront affectés au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Recettes, au compte 001, l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à **47 372.18 euros**,
- en Fonctionnement Recettes, au compte 002, affectation de **187 185.20 euros**,

Budgets annexe assainissement

Les résultats de l'exercice 2017 seront affectés au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Recettes, au compte 001, l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à **7 497.57 euros**,
- en Investissement Recettes, au compte 1068 « autres réserves », l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à **14 017.43 euros**,
- en Fonctionnement Recettes, au 002, affectation de **8 529.15 euros**.

Budget annexe locaux commerciaux

Les résultats de l'exercice 2017 seront affectés au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- en Investissement Recettes, au compte 001, l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à **434.69 euros**,
- en Fonctionnement Recettes, au compte 002, affectation de **12 929.66 euros**.

3-Vote des taux des taxes locales 2018

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales et vote à l'unanimité les taux comme suit :

Taxes	Bases notifiées prévisionnelles pour 2018	Taux votés par le Conseil municipal pour 2018	Produit résultant de la décision du Conseil municipal
Taxe d'habitation	1 060 000	13.05 %	138 330.00
Taxe foncière (bâti)	698 100	20.33 %	141 924.00
Taxe foncière (non bâti)	21 100	119.32 %	25 177.00
TOTAL			305 431.00

Les taux n'ont pas été augmentés depuis 2015.

4- Budget primitifs 2018 : commune, budgets annexe assainissement et locaux commerciaux

Budget principal - Commune :

Section de fonctionnement :

Recettes: 985 566.20 €

Dépenses: 985 566.20 €

Section d'investissement :

Recettes : 445 998.38 € dont 115 001.00 € de restes à réaliser

Dépenses : 445 998.38 € dont 86 166.00 € de restes à réaliser

Budget annexe - Régie annexe Assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes : 49 529.15 €

Dépenses: 49 529.15 €

Section d'investissement :

Recettes : 29 691.00 €

Dépenses : 29 691.00 €

Budget annexe - Locaux commerciaux :

Section de fonctionnement :

Recettes : 34 428.66 €

Dépenses : 34 428.66 €

Section d'investissement

Recettes : 267 231.00 €

Dépenses : 267 231.00 €

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les trois budgets primitifs pour l'exercice 2018.

5-Création poste d'agent d'accueil à la maison de services au public

Un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe est créé avec un temps de travail de 25 heures hebdomadaires à nommer au 1er juillet 2018 pour assurer le poste d'agent d'accueil à la maison des services publics.

6-Transfert des aménagements paysagers RD703 à Rouffillac

Le Conseil Départemental transfèrera à la commune les aménagements paysagers de Rouffillac aux abords de l'ex office de tourisme. Le conseil municipal autorise le maire à signer le Procès verbal.

7-Questions diverses

-La commune de Carlux accepte l'adhésion de la commune de CAZOULES au SIAEP du PERIGORD NOIR conformément aux statuts du syndicat du comité syndical.

- Installations résidences mobiles de loisirs au camping Les Ombrages : Les services de l'Etat informeront le maire de leur analyse de la situation.

-Analyses du laboratoire départemental à la cantine : la dernière analyse conclut à un résultat « satisfaisant ».

-L'association interprofessionnelle du Sarladais organise une réunion de travail le 20 avril à la Maison de l'Emploi à Sarlat.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes.